

DELIBERATION

Session ordinaire du 24 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le 24 avril à 19h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20.04.2018

Présents : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER – Prosper BASSET - Jean-Philippe CAPDECOMME - Jacob SNOWBALL -

Absents :

Excusés :

Secrétaire : M Jacob SNOWBALL

Procuration de : Néant

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2017,
2. Vallon de la Vergnotte : maîtrise d'ouvrage,

7. FINANCES LOCALES / 098-2018

1 – Vote du compte administratif Communal 2017 :

Le Conseil Municipal en exercice, réuni sous la Présidence du 1^{er} adjoint Jean-Claude RIGAL, se prononce sur le compte administratif de la commune et les comptes 2017 arrêtés comme suit :

<u>Commune</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	prévus :	21 500,00 €
	Réalisé :	20 655,99 €
	Reste à réaliser :	840,00 €
Recettes	prévus :	21 500,00 €
	Réalisé :	4 632,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	prévus :	128 248,00 €
	Réalisé :	110 072,45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	128 248,00 €
	Réalisé :	146 023,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
<u>Résultats de clôture de l'exercice</u>		
Investissement		- 16 023,19 €
Fonctionnement		35 950,55 €
Résultat global		19 927,36 €

Le conseil municipal délibère sur le Compte Administratif communal 2017

à **4 voix POUR et 1 voix CONTRE.**

Le Compte Administratif communal 2017 est adopté à la majorité de l'assemblée délibérante.

7. FINANCES LOCALES / 099-2018

2 - Vallon de la Vergnotte : délégation de maîtrise d'ouvrage :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet éventuel d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à donner au CPIE pour la continuité des actions de gestion sur le vallon de la vergnotte. Après un entretien avec Mme le sous-Préfet de Villeneuve sur Lot, rien ne s'oppose à cette délégation de maîtrise d'ouvrage pour une période d'une année.

Cette délégation de maîtrise d'ouvrage permettra au CPIE d'entreprendre en lieu et place de la commune les investissements de travaux et les démarches administratives auprès des financeurs (Conseil Départemental – Agence de l'eau – Conseil Régional) pour obtenir des subventions sur un projet de dépenses d'environ 28.750,00 € (coût 2017).

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de donner une délégation de maîtrise d'ouvrage au CPIE 47 pour une année,
- Décide de rédiger une convention pour définir les modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 24 avril 2018 à 20h30

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Prosper BASSET

Jean-Philippe CAPDECOMME

Jacob SNOWBALL.